



L'ASSURANCE DES CATASTROPHES CLIMATIQUES ET LEUR PRÉVENTION, UN BIEN PUBLIC ?

Laurence Barry
PARI/CREST

Michael Donio
SIA

Myriam Merad
CNRS - UMR LAMSADE

Introduction



A. L'assurance des CatNat comme bien public

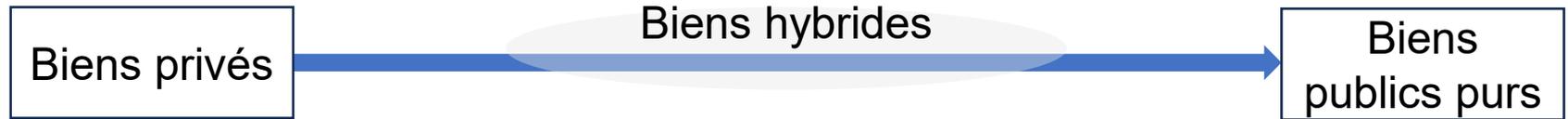
- a. Présentation du cadre théorique (E&V Ostrom)
- b. Application aux CatNat
- c. Conséquence : le challenge du polycentrisme pour la prévention

B. Les dispositifs de prévention en France

- a. Les risques dits majeurs
- b. Réduire le risque à la source versus réduire la vulnérabilité : le dispositif et les outils de la prévention et de l'adaptation
- c. Effectivité du dispositif : forces, carences et défis

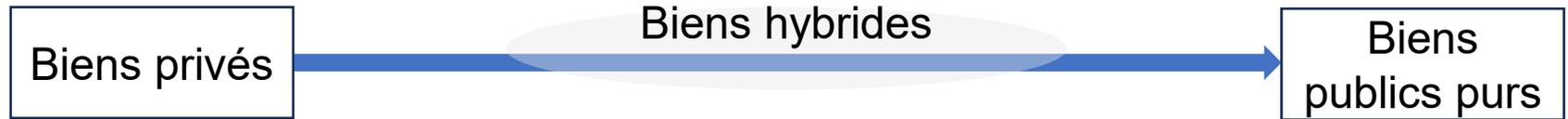
A. L'assurance des CatNat comme bien public

a. Présentation du cadre théorique (E&V Ostrom)



A. L'assurance des CatNat comme bien public

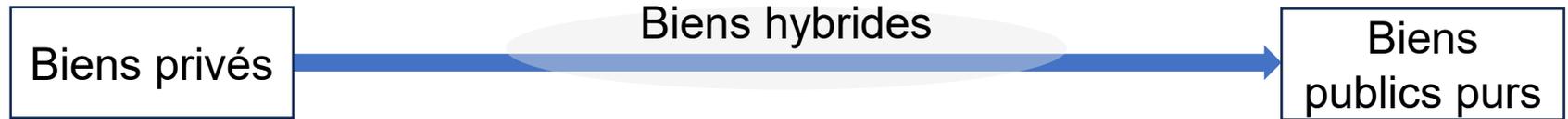
a. Présentation du cadre théorique (E&V Ostrom)



1954, Samuelson 1959, Musgrave	Rivaux	Non Rivaux
Excluible		
Non Excluible		

A. L'assurance des CatNat comme bien public

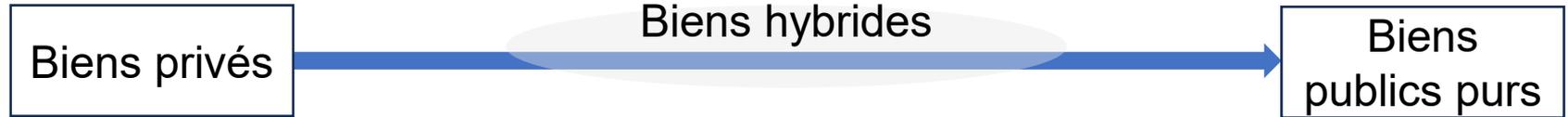
a. Présentation du cadre théorique (E&V Ostrom)



1954, Samuelson 1959, Musgrave	Rivaux	Non Rivaux
Excluible	Bien privés	
Non Excluible		Bien publics purs

A. L'assurance des CatNat comme bien public

a. Présentation du cadre théorique (E&V Ostrom)



1954, Samuelson 1959, Musgrave	Rivaux	Non Rivaux
Excluible	Bien privés	Biens de péage / club
Non Excluible	Common Pool Resources (CPR)	Bien publics purs

A. L'assurance des CatNat comme bien public

b. Application aux CatNat



1954, Samuelson 1959, Musgrave	Rivaux	Non Rivaux
Excluable	Biens privés	Biens de péage / club
Non Excluable	Common Pool Resources (CPR)	Bien publics purs

A. L'assurance des CatNat comme bien public

b. Application aux CatNat



1954, Samuelson 1959, Musgrave	Rivaux	Non Rivaux
Excluable	Bien privés	Biens de péage / club
Non Excluable	Common Pool Resources (CPR)	Bien publics purs

A. L'assurance des CatNat comme bien public

b. Application aux CatNat



Techniquement :

Fonctionne mal comme marché pur : le problème de l'**abordabilité** des primes dans les **zones** plus risquées + **effet boule de neige**

- Le plus souvent subsides entre risques
- Mutualisation forte
- **Interdépendance** (entre assurés/entre assureurs)

A. L'assurance des CatNat comme bien public

b. Application aux CatNat



Techniquement :

Fonctionne mal comme marché pur : le problème de l'**abordabilité** des primes dans les **zones** plus risquées + **effet boule de neige**

- Le plus souvent subsides entre risques
- Mutualisation forte
- **Interdépendance** (entre assurés/entre assureurs)

Economiquement :

Le gap d'assurance est perçu comme un problème

- La réhabilitation post-sinistre dans les zones mieux assurées est plus effective et plus rapide : **externalité positive** de l'existence d'assurance
- Là où il n'y a pas d'assurance, l'Etat intervient en dernier recours

A. L'assurance des CatNat comme bien public

b. Application aux CatNat



Techniquement :

Fonctionne mal comme marché pur : le problème de l'**abordabilité** des primes dans les **zones** plus risquées + **effet boule de neige**

- Le plus souvent subsides entre risques
- Mutualisation forte
- **Interdépendance** (entre assurés/entre assureurs)

Economiquement :

Le gap d'assurance est perçu comme un problème

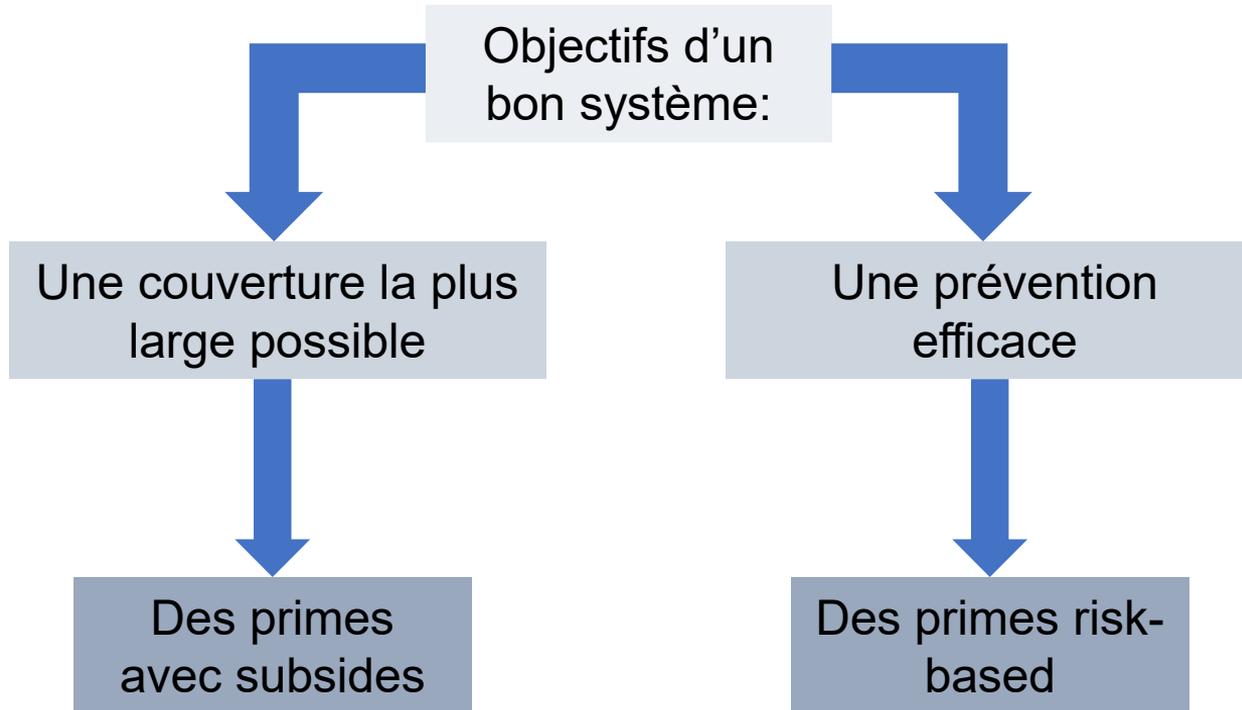
- La réhabilitation post-sinistre dans les zones mieux assurées est plus effective et plus rapide : **externalité positive** de l'existence d'assurance
- Là où il n'y a pas d'assurance, l'Etat intervient en dernier recours

Ethique :

Ne pas laisser les gens sans toit

A. L'assurance des CatNat comme bien public

c. Le challenge du polycentrisme pour la prévention



A. L'assurance des CatNat comme bien public
c. Le challenge du polycentrisme pour la prévention



- **Si l'assurance CatNat est pensée comme une commodité, la prévention passe par des incitations individuelles**

A. L'assurance des CatNat comme bien public

c. Le challenge du polycentrisme pour la prévention



- **Si l'assurance CatNat est pensée comme une commodité**, la prévention passe par des incitations individuelles

- **Si l'assurance est pensée comme un bien public**, d'autres acteurs apparaissent comme faisant partie de l'écosystème :
 - Les collectivités locales, les communautés de communes,
 - Les fédérations d'assureurs, les pools d'assurance, les réassureurs,
 - Les régulateurs, ...

B. Les dispositifs de prévention en France

a. Les risques dits majeurs



➤ Qu'est-ce qu'un risque dit majeur ?

Élément	Définition	Référence principale
Risque majeur	Événement peu fréquent mais aux conséquences très graves	Circulaire 29/01/2001 – DGPR
Base juridique	Obligation d'information sur les risques	Code de l'environnement L125-2
Prévention réglementée	Plans de Prévention des Risques (PPRN, PPRT, etc.)	Code de l'environnement L562-1 et suivants
Assurance et indemnisation	Sinistre reconnu via arrêté de catastrophe naturelle	Loi n°82-600 du 13 juillet 1982

B. Les dispositifs de prévention en France

a. Les risques dits majeurs

- Qu'est-ce qu'un risque dit majeur ?

Risques majeurs

Risques naturels

- Inondation
- Mouvement de terrain
- Feux de forêts
- Avalanches
- Tempêtes et cyclones
- Séismes
- Éruptions volcaniques
- Canicules et grands froids
- Tsunamis

Risques technologiques

- Risques industriels
- Risques nucléaires
- Rupture de barrages



B. Les dispositifs de prévention en France

a. Les risques dits majeurs



- Qu'est-ce qu'une catastrophe dite majeure ?



L'échelle de gravité des dommages

Classe		Domages humains	Domages matériels
0	Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€
1	Accident	Un ou plusieurs blessés	Entre 0,3 M€ et 3 M€
2	Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 M€ et 30 M€
3	Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 M€ et 300 M€
4	Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3 000 M€
5	Catastrophe majeure	1000 morts ou plus	3 000 M€ ou plus

B. Les dispositifs de prévention en France

b. Qu'est-ce que la prévention des risques ?



➤ Prévention :

- Un principe de gestion/ gouvernance qui s'applique aux risques connus (prouvés).
- Il permet de proportionner l'action publique/privée en matière de gestion.
- Il distingue deux catégories de risques :
 - Les risques majeurs
 - Les autres risques

B. Les dispositifs de prévention en France

b. Qu'est-ce que la prévention des risques ?

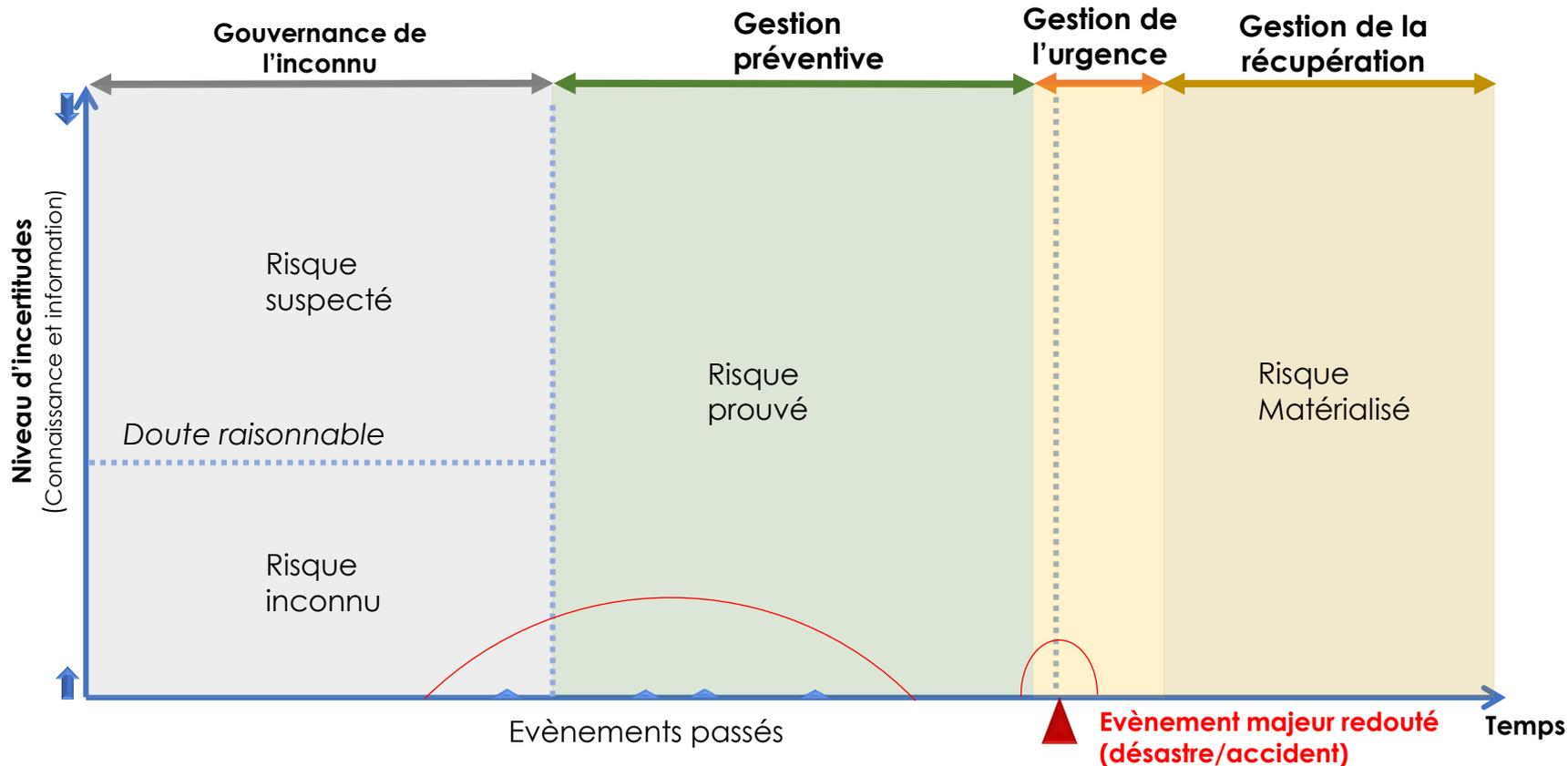


➤ La prévention s'appuie sur six piliers :

- Réduction du risque à la source
- Réduction des vulnérabilités
- Gestion de l'urgence-crise
- Organisation de la participation et de la délibération
- Assurance et de réassurance
- Détection des signaux faibles, Renforcement de la participation citoyenne

B. Les dispositifs de prévention en France

b. Qu'est-ce que la prévention des risques ?



B. Les dispositifs de prévention en France

b. Réduire le risque à la source versus réduire la vulnérabilité : le dispositif et les outils de la prévention et de l'adaptation



Objectif	Dispositif / Outil	Base réglementaire ou circulaire
Réduire l'aléa	PPR (Plan de Prévention des Risques naturels) - L.562-1 C. env.	Code de l'environnement, art. L562-1
	PPRn (séisme, minier, autres) - déclinaisons thématiques	Circulaires thématiques - DGPR
	TRI (Territoires à Risque Important d'Inondation)	Directive Inondation 2007/60/CE et L566-5 C. env.
Réduire la vulnérabilité	PPRI (Programme de Prévention contre les Risques d'Incendie)	Circulaire / Préfets - Feux de forêt
	Dispositif CATNAT (Loi n°82-600 du 13 juillet 1982)	Loi n°82-600 du 13 juillet 1982
	Fonds Barnier (Fonds de prévention des risques naturels majeurs)	Loi Barnier, Code de l'environnement L561-3
	PSR (Plan de Submersion Rapide)	Circulaires sur les risques littoraux
Agir sur la culture du risque	DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)	Code de l'environnement, art. R125-10
	PCS (Plan Communal de Sauvegarde)	Code de la sécurité intérieure, art. L731-3
	EDUCARISC (Programme d'éducation au risque à l'école)	Programme national - Ministère de l'Éducation
Augmenter la résilience	PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)	Circulaire 2011-15, DGPR
	TRA (Territoires Résilients d'Adaptation - approche non codifiée)	Non réglementé – pratiques locales et territoriales
	Plans de continuité d'activité (exigences locales ou sectorielles)	Bonnes pratiques issues du SGDSN / gestion de crise

B. Les dispositifs de prévention en France

c. Effectivité du dispositif : forces, carences et défis



Thème critique	Constats / Limites	Défis / pistes d'évolution
Concentration sur certains risques majeurs	Focus réglementaire sur inondation, mouvements de terrain, feux ; peu de dispositifs adaptés pour les canicules, sécheresses, pollutions diffuses.	Élargir le périmètre des PPR et autres outils à des risques émergents ou aggravés par le changement climatique.
Limite de la définition 'risque majeur'	La définition fondée sur 'faible probabilité, fortes conséquences' exclut les risques chroniques ou à effets cumulatifs (érosion, sécheresse lente, pollution de l'air).	Intégrer les risques à cinétique lente dans les outils (ex. sécheresse cumulative, îlots de chaleur) et créer un indicateur de 'risques diffus'.
Évolution des probabilités & cinétiques	Les outils actuels sont mal adaptés à des aléas à cinétique rapide croissante (submersions, sécheresses à répétition, pluies intenses) ; difficulté à requalifier un risque.	Créer des seuils dynamiques d'alerte et adapter en temps réel les zonages réglementaires.
Responsabilité des acteurs (quadripartite)	Répartition floue des rôles et responsabilités : État = réglementation ; collectivités = mise en œuvre ; particuliers = peu outillés ; assureurs = très présents mais pas assez intégrés dans la gouvernance.	Clarifier la gouvernance : renforcer la coordination État-collectivités ; associer formellement les assureurs ; responsabiliser les citoyens avec outils adaptés (diagnostics de vulnérabilité, incitations).



MERCI !